

Date de convocation
31 août 2020

L'an deux mil vingt, le **07 septembre** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle socio culturelle, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Etaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, Vigot Adrien, de Vaumas Marie, Nonet Claude-Henri
Absente excusée : Marie Nicole
Secrétaire de séance : Clavaud Olivier

Reconduction des baux ruraux pour les terrains communaux

(annule et remplace la délibération du 1^{er} décembre 2019)

Monsieur Adrien VIGOT, concerné par ces baux, quitte la séance.

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que les baux ruraux pour la location des terrains communaux conclus à compter du **1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2019** sont arrivés à expiration.

Le premier bail concerne la parcelle cadastrée section **ZK n° 9 « Le Portail » pour 4 ha 16 a 50 ca**. Cette parcelle a été libérée par le précédent preneur. Après avoir pris connaissance des candidatures pour ce bail, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de l'attribuer à l'**EARL VIGOT**.

Le second bail concerne les parcelles suivantes louées depuis le 1^{er} janvier 1993 à l'**EARL VIGOT**.

Section ZC n° 2	Le Baquet à prendre dans la parcelle d'une surface totale de 12 ha 30 a 50 ca	10 ha 80 a 50 a
Section ZB n° 17	Les Chaumes	6 ha 23 a 30 ca
Section ZB n° 08	L'Etang , à prendre dans la parcelle d'une surface totale de 6 ha 31 a 80 ca	3 ha 66 a 00 ca
Section ZL n° 05	Le Tureau	4 ha 04 a 45 ca
	Total.....	24 ha 74 a 25 ca

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de **reconduire ces baux pour neuf ans, du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2029**.

Le montant des fermages sera calculé avec l'indice national des fermages, base 100 de 2009.

La base retenue pour ce calcul est celle des loyers versés en 2009 :

- **469,10 €** pour la parcelle ZK 9 de **4 ha 16 a 50 ca**
- **2676,13 €** pour les parcelles de **24 ha 74 a 25 ca**

L'échéance reste fixée au **1^{er} novembre** de chaque année.

Le conseil municipal charge Monsieur le maire de signer ces baux qui seront établis sous seing privé.

Rénovation du chauffage et de l'éclairage salle socio culturelle

Monsieur le maire présente plusieurs devis pour la rénovation de l'éclairage et du chauffage de la salle socio-culturelle.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les devis de EURL CLAIN Philippe, D-2020-0029 pour le remplacement du système de chauffage, d'un montant de **2947 euros** hors taxes et D-2020-0030 pour la modification du système d'éclairage, d'un montant de **1770 euros** hors taxe.

Ces devis seront présentés à la Sous-Préfecture de Saint-Amand-Montrond, dans un dossier DETR pour être subventionnés dans le cadre de l'économie d'énergie.

Plateaux ralentisseurs pour réduire la vitesse dans le bourg

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le chef du centre de gestion de la route de Sancoins dont dépend la commune d'Osmerly est venu en mairie au mois de juillet 2020 et qu'il déconseille les écluses pour faire ralentir les véhicules dans la traversée des bourgs. Les automobilistes peuvent les franchir à plus de 50 km/heure.

Des plateaux de 10 cm de hauteur sur 10 mètres de longueur obligeront les véhicules à passer à 30 km/heure. Il appartient au conseil municipal de choisir des lieux d'implantation et de les proposer au centre de gestion de la route qui établira des plans et les présentera à Cher Ingénierie des Territoires. Une convention pourra alors être établie avec le Conseil Départemental.

Le coût estimé d'un plateau est 10.000 euros pouvant être subventionné à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir trois emplacements pour des plateaux ralentisseurs dans la traversée du bourg, RD 10 et de les présenter au Centre de Gestion de la Route de Sancoins. Il décide de solliciter Cher Ingénierie des Territoires pour constituer le dossier qui sera présenté au Conseil Départemental et à la Préfecture pour le financement de cette opération.

Travaux d'entretien des voies communales

Pour la réparation des voies communales avec emplois partiels à l'émulsion de bitume en 2 ou 3 couches pour reprise des zones creuses et fortement dégradées, correspondant à cinq jours de travail avec la fourniture de matériaux et l'utilisation d'engins appropriés, un devis de l'entreprise LAUMONIER a été accepté pour la somme de 13 755 euros TTC.

Accessibilité des locaux de la mairie

Pour rendre la salle des actes et le bureau du maire accessibles aux personnes à mobilité réduite, monsieur le maire propose des aménagements des locaux existants.

Ces travaux concernant un établissement recevant du public sont soumis à déclaration préalable établie par un architecte. Elle est éligible aux subventions de la DETR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet et charge monsieur le maire de choisir un architecte et de faire établir les devis et les dossiers de demande de subventions.

Convention de mise à disposition de stade municipal à l'union sportive dunoise

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le stade de football de Dun-sur-Auron est en travaux. L'union sportive de Dun-sur-Auron souhaite disposer du stade d'Osmerly pour continuer la pratique du football.

Il appartient à la commune de Dun-sur-Auron d'établir une convention pour cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette mise à disposition et charge monsieur le maire de signer la convention avec la commune de Dun-sur-Auron.

Participation au fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un partenariat sous la forme d'une convention, a été engagé entre la commune d'OSMERY et le Département du Cher, pour répondre aux besoins des habitants en situation de précarité.

En 2019, la participation de la commune d'OSMERY au Fonds de Solidarité pour le logement a été de 1 euros x 112 ménages = 112 euros. En 2019, le soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement aux habitants d'Osmerly a été :

- Énergie : 2 ménages pour un montant total de 626 euros
- Logement : 2 ménages pour un montant total de 1049,27 euros

Pour 2020, monsieur le Maire propose de voter une participation de 1 euro x 112 foyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de consacrer à ce dispositif **1 euro x 112 foyers** résidant à Osmerly = **112 euros**

Colis de Noël pour les aînés

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le traditionnel banquet des aînés à la salle socio-culturelle ne pourra pas avoir lieu car cette salle ne peut recevoir que 25 personnes maximum pendant la crise sanitaire. Madame Wuthrich, deuxième adjoint, propose de commander des colis de Noël et de les remettre pour la Saint Nicolas, dans cette même salle. Cela permettra de remettre un colis aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ne venaient pas au banquet des aînés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge madame Wuthrich de commander les colis pour les personnes seules et pour les couples, pour un budget d'environ 1500 euros.

Vœux du maire

La cérémonie des vœux du maire ne pourra avoir lieu dans la salle socio-culturelle pour des raisons sanitaires. Madame Wuthrich propose qu'une carte de vœux personnalisée soit déposée dans la boîte aux lettres de chaque famille. Monsieur Olivier Clavaud accepte de concevoir cette carte et de la faire imprimer.

Cartes cadeau pour les naissances

Pour les naissances, la commune offre à la maman pour son bébé une carte cadeau AUBERT d'une valeur de 55 euros.

Transfert de la garderie périscolaire dans l'école d'Osmerly

Pour des raisons de sécurité, la garderie périscolaire a été transférée de la salle socio-culturelle dans une salle de l'école maternelle. Cela permet de mutualiser les mobiliers et les jeux. Les enfants peuvent jouer dans la cour. Cette nouvelle installation donne satisfaction à la nouvelle directrice de l'école et aux parents.

Abattage arbres morts et plantations de noyers

Plusieurs arbres dans le bourg sont morts. Il convient de les abattre et d'enlever les souches. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de les remplacer par des noyers.

Location de l'étang

Monsieur Pascal BRUNET, habitant d'Osmerly a fait savoir qu'il désirait louer l'étang pour gérer des actions de pêche. Le conseil municipal désire qu'il présente son projet avec précision pour délibérer.

Location des logements communaux

Deux logements communaux situés place de l'église ont été libérés. De nouveaux locataires ont été trouvés et ont emménagé.

Rétrocession concession funéraire numéro 245 du 24 janvier 1994

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la concession funéraire perpétuelle numéro 245 attribuée le 24 janvier 1994 à Madame Catherine KARPICZ épouse RYBALT, n'a pas été utilisée jusqu'à ce jour. Aucun emplacement au cimetière n'a été choisi ni occupé. Seul existe l'acte papier qui mentionne le prix de 420 francs, soit 64,03 euros. La titulaire de la concession est décédée. Ses trois enfants vivants sont Anna RYBALT épouse CLOUET, Roger RYBALT et Roselyne RYBALT épouse DAUBIES.

Madame WUTHRICH, adjoint au maire, déléguée à la gestion du cimetière propose que les trois ayant droit de cette concession fassent une demande de rétrocession conjointe et précisent que la somme de 64,03 euros soit remboursée à monsieur Rober RYBALT en accord avec ses sœurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette proposition et charge Madame WUTHRICH de contacter les ayants droits pour qu'ils fassent la demande conjointe. Un acte de rétrocession sera alors établi et le prix de la concession sera remboursée.

Fait et délibéré à OSMERY, le 07 septembre 2020 Les conseillers municipaux

Alain DESJEAN

Gilles LAVEDRINE

Nicole WUTHRICH

Olivier CLAUDAUD

Emilie CHAUDRIN

Cécile TESSIER

Philippe LOTHÉLIER

Adrien VIGOT

Marie de VAUMAS

Nicole MARIE

Claude-Henri NONET